Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260116-130126_08-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de BROÖNS

Délibération du Conseil Municipal

Mardi 13 janvier 2026

Le mardi treize janvier deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Broöns, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broöns, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Quentin RENAULT, Mme Céline ENGEL, Mme Gwenola BERHAULT M. Pierre RAMARÉ, M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Christianne MACÉ, Mme Martine BARBÉ, Mme Elise LECHEVESTRIER, M. Patrick RODIER, Mme Annie GUILLARD, M. Claude ERMEL, M. Pascal MIRIEL, Mme Sophie VILSALMON.

Absents : M. Roger HERVÉ, Mme Nathalie MAUDEZ (Pouvoir à M. KERRIEN), Mme Christelle HAGUET (pouvoir à Mme MACÉ),

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Céline ENGEL est élue secrétaire de séance.

Le Maire introduit la séance en informant le Conseil avoir reçu des remerciements de la part des kinésithérapeutes récemment installés dans un bâtiment communal, adressés à l'ensemble de l'équipe municipale pour l'accompagnement et le soutien apportés lors de l'installation de leur cabinet.
Il fait également part des vœux transmis par la congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Présentation ainsi que par les élèves du CE1 de l'école Saint-Joseph.

13/01/26 – 8 – Affaires financières – Autorisation d'engagement des premières dépenses d'investissement 2026

M. le Maire donne la parole à M. Ronan KERRIEN,

En application de l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est prévu que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril (s'agissant d'une année d'élections municipales), en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Le budget principal de la commune prévoyait, en 2025, un montant de dépenses d'investissement s'élevant à 3 599 316,05 €.

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 17/01/2026
Publié le
ID : 022-212200208-20260116-130126_08-DE

Le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025 est donc égal à 850 000 € (arrondi inférieur).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les crédits suivants.

N°	Opérations	Chapitre d'imputation	Montant 2026 en euros
16	Emprunts et dettes assimilées	16	1 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles – logiciels (administratif + services techniques)	20	12 000,00 €
102	Acquisitions foncières	21	55 000,00 €
103	Acquisition de matériels	21	20 000,00 €
104	Travaux sur divers bâtiments	21	10 000,00 €
108	Ecole élémentaire publique	21	15 000,00 €
11	Gymnase du Chalet	23	250 000,00 €
14	Voirie Communale	204	60 000,00 €
		23	20 000,00 €
15	Voirie Rurale	21	5 000,00 €
20	Ecole maternelle publique	21	5 000,00 €
27	Opération Zone de la Planchette	21	5 000,00 €
30	Aménagement du centre bourg	204	15 000,00 €
		21	20 000,00 €
		23	125 000,00 €
41	Opérations patrimoniales	23	
45	Aménagement poste-trésorerie	21	5 000,00 €
46	Aménagement du cimetière	23	5 000,00 €
48	Rénovation de l'église	21	14 000,00 €
51	Voirie des lotissements	21	12 000,00 €
56	Atelier technique communal	21	20 000,00 €
		23	
57	Accueil périscolaire	21	5 000,00 €
66	Complexes sportifs	21	10 000,00 €
67	Complexe immobilier de l'ancien collège	23	141 000,00 €
69	Cabinet médical	21	2 500,00 €
		231	17 500,00 €
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL		**850 000,00 €**

Le Maire certifie que le présent acte est exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

BROÖNS, le 16/01/2026

Le Maire, M. ***Denis LAGUITTON***

MAIRIE DE BROÖNS (Côtes d'Armor)